

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DASES 374 G** Subventions (398 000 euros) relatives au financement de la structure d'accès aux droits « Le Kiosque » à destination des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris gérée par les associations France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité – convention tripartite annuelle

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, deux subventions aux associations Emmaüs Solidarité et France Terre d'asile pour la réalisation d'actions visant à l'accès aux droits pour des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué deux subventions de fonctionnement au bénéfice de deux associations mettant en œuvre des actions visant l'accès aux droits en faveur des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris, au titre de 2016, pour le projet suivant :

- une subvention au budget de fonctionnement de l'association Emmaüs Solidarité de 284 000 €, dont le siège est situé 32, rue des Bourdonnais (Paris 1er), pour l'action d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris menée dans le cadre du « Kiosque » situé 218, rue Saint Martin (Paris 10<sup>ème</sup>), (n° SIMPA 24 921 et n° de dossier 2016\_06816) ;

- une subvention au budget de fonctionnement de l'association France Terre d'Asile d'un montant de 114 000 €, dont le siège social est situé 24, rue Marc Seguin (Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement), pour l'action d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris menée dans le cadre du « Kiosque » situé 218, rue Saint Martin (Paris 10<sup>ème</sup>), (n° SIMPA 55 901 et n° de dossier 2016\_07609).

Article 2 : le versement de ces 2 subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires « Emmaüs Solidarité » et « France Terre d'asile », d'une convention annuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes, pour un total de 398 000 € sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 65 – Rubrique 584 – Article 6568 – DF 34015</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Emmaüs Solidarité	Action d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris menée dans le cadre du Kiosque situé 218, rue Saint Martin (Paris 10 <sup>ème</sup> ).	284 000 €
France Terre d'asile	Action d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris menée dans le cadre du Kiosque situé 218, rue Saint Martin (Paris 10 <sup>ème</sup> ).	114 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>398 000 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**